



République Française  
**Commune de**  
**68190 RAEDERSHEIM**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**Arrêté n° 25/2026 du 08 avril 2026**  
**Portant désignation d'un Correspondant Défense**

Le Maire de la Commune de Raedersheim ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Mme Léa MUCHA, Conseillère Municipale, est désignée correspondant Défense.

**Article 2 :** Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

**Article 3 :** Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

**Article 4 :** Cet arrêté sera transmis à M le préfet du Haut-Rhin et au délégué militaire départemental ;

Raedersheim, le 08 avril 2026

Le Maire,  
Grégory CLADÉ

